

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061
violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Encre à tampon 6061
violet (15010230008038)
Identifiant unique de formulation (UFI): GH5X-VJTR-WXEK-3G95

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG
Chemische Fabrik

Rue : August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

Code postal/Lieu : 26135 Oldenburg

Téléphone : +49(0)441/20 69 50

Télécopie : +49(0)441 /20 69 520

Contact pour informations : E-Mail: info@kupietz.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL ; N°CAS : 94-96-2

Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120000832-71-xxxx ; N°CE : 202-377-9; N°CAS : 94-96-2

Poids : < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318

C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CE : 304-661-9; N°CAS : 94277-77-7

Poids : < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412

Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119935914-30-xxxx ; N°CE : 700-761-5; N°CAS : 26694-69-9

Poids : < 3 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans des endroits avec aspiration d'air suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas laisser ouverts les récipients.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140)
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : violet

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État :

Liquide

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) >

140 °C

Température de décomposition : >

200 °C

Point éclair : >

61 °C

Brookfield

Température d'auto-inflammabilité :

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : (50 °C) <

1100 hPa

Densité : (20 °C) ~

0,957 g/cm³

Test de séparation des solvants : (20 °C) <

3 %

Solubilité dans l'eau : (20 °C)

Aucune donnée disponible

pH : ~

3,6

log P O/W :

Aucune donnée disponible

Temps d'écoulement : (20 °C) ~

237 s

DIN gobelet 4 mm

Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible
Aérosols inflammables : Aucune donnée disponible.
Liquides comburants : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se réfèrent aux solvants utilisés.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO2 libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL ; N°CAS : 94-96-2)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 1400 mg/kg

Paramètre : DL50 (XANTHEN-PIGMENT)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 500 mg/kg

Paramètre : DL50 (C.I. VIOLET DE BASE 11:1 ; N°CAS : 73398-89-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 220 mg/kg

Paramètre : DL50 (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (2-ÉTHYLHEXANE-1,3-DIOL ; N°CAS : 94-96-2)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

Dose efficace : 2 g/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : LC50 (C.I. VIOLET DE BASE 11:1 ; N°CAS : 73398-89-7)
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)
Espèce : Rat
Dose efficace : 0,83 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)
Espèce : Lapin
Résultat : Aucun érythème (rougeur).
Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9)
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)
Espèce : Lapin
Résultat : Pas de rougeur du tissu conjonctif.
Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9)
Espèce : Lapin

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)
Espèce : Brachydanio rerio
Dose efficace : 10 - 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 65,3 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1,8 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1,4 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Station d'épuration

Paramètre : EC20 (C.I. SOLVANT BLEU 70 ; N°CAS : 94277-77-7)
Inoculum : Boue activée
Paramètres d'évaluation : Effets dans les stations d'épuration
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 0,5 h
Évaluation : Un déversement dans une station d'épuration biologique peut perturber, en fonction des conditions locales et des concentrations en présence, l'activité de dégradation des boues activées.
Méthode : OECD 209
Source : Effets dans les stations d'épuration

12.2 Persistance et dégradabilité

En cas de versement appropriée dans des stations de traitement des eaux, les défauts ne sont pas à attendre.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1 ; N°CAS : 26694-69-9)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation : Biodégradation
Taux de décomposition : 27 %
Durée du test : 28 t/a
Méthode : OECD 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Très haute mobilité dans le sol avec une tendance négligeable à l'abandon du sédiment.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

- 080111

Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être vidangés sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061 violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Xanthene dye; CI.45160; similar C.I. Basic Red 1)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : -
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Dispositions particulières : E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 6061
violet
Mise à jour : 02.12.2020
Date d'édition : 02.12.2020

Version (Révision) : 24.0.4 (24.0.3)

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (classification).

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.